



# Droit civil : le divorce aux torts exclusifs et la prestation compensatoire

Actualité législative publié le 26/12/2024, vu 274 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

## Droit civil : le divorce aux torts exclusifs et la prestation compensatoire

La **prestation compensatoire** peut être sollicitée dans tout type de **divorce**, et désormais même si celui-ci est prononcé à vos torts exclusifs.

Seule la disparité dans le **train de vie** de votre moitié et vous-même sera vérifié par le juge pour décider si vous y avez droit.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://dyade-avocats.fr/actualit%C3%A9s/la-prestation-compensatoire-en-divorce/>

### FORUM :

[https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/divorce-separation/prestation-compensatoire-part-contributive\\_165268\\_1.htm](https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/divorce-separation/prestation-compensatoire-part-contributive_165268_1.htm)

### STATISTIQUES :

<https://www.procapdetective.com/post/les-chiffres-du-divorce>

### CONNEXE :

[https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/prestation-compensatoire/type.php?id\\_theme=7679](https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/prestation-compensatoire/type.php?id_theme=7679)